

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 24
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs
Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES,
Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine
FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX,
Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle
DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE,
Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu
OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

N° 2025-12-11/39

Accusé de réception en préfecture 076-217606567-20251218-2025-12-11_39-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU l'avis favorable du Comité social territorial du 24 novembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport social unique pour l'année écoulée 2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
☎ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION « ANIMATIONS »

N° 2025-12-11/40

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20251211-2025-12-11_40-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU ensemble sa délibération n°2022-11-24/86 du 24 novembre 2022 modifiée, portant tableau des effectifs au 24 novembre 2022 et sa délibération n°2024-06-05/29 du 5 juin 2024, portant mise à jour des emplois permanents existants ;
- VU le Tableau des emplois ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/RH/92 du 27 mai 2024 modifié, portant organigramme général des services de la Ville et du centre communal d'action sociale ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/RH/125 du 28 juin 2024 modifié, portant affectation des emplois pour le fonctionnement des différents services municipaux ;
- VU l'avis favorable du Comité social territorial du 24 novembre 2025 ;
- **CONSIDÉRANT** que la délibération n°2022-11-24/86 susvisée a (notamment) créé un emploi de chargé de mission « animations » à temps complet ; que cet emploi est rattaché à la Direction générale des services; qu'il est actuellement vacant et n'est plus prévu d'être pourvu ; qu'il convient en conséquence d'en tirer les conséquences juridiques et de prononcer sa suppression ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1er : Il est décidé la suppression de l'emploi de chargé de missions « animations » à temps complet, créé aux termes de la délibération n°2022-11-24/86 susvisée.

Article 2 : Le Tableau des emplois est actualisé en conséquence.

Article 3 : La délibération n°2022-11-24/86 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2025

N° 2025-12-11/41

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20251211-202512-11_41-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- VU la délibération n°4 du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale du 8 avril 2025, portant budget 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 3 décembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution de la participation aux charges du Centre communal d'action sociale de SAINT-VALERY-EN-CAUX, au titre de l'année 2025, d'un montant de 98.500 €.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

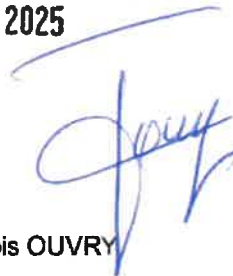
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU THEATRE « LE RAYON VERT » POUR 2025 AU TITRE DE SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL

N° 2025-12-11/42

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20251211-2025-12-11_42-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2024-10-10/59 du 10 octobre 2024, portant convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 du théâtre municipal « Le Rayon Vert » ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 3 décembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention à titre de contribution financière pour l'année 2025 à la scène conventionnée d'intérêt national « art en territoire » du « Rayon Vert », en exécution de la délibération n°2024-10-10/59 susvisée, d'un montant de 291.000 €.

La présente vaut subvention d'équilibre pour la prise en charge du déficit du budget annexe du théâtre « Le Rayon Vert » au titre de l'année 2025.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**


Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 24
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

AUTORISATION DE PAIEMENT ANTICIPE DES INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET A VENIR 2026

N° 2025-12-11/43

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20251211-2025-12-11_43-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 3 décembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Dans l'attente du vote du budget 2026, Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette, à hauteur des montants ci-après détaillés et selon l'affectation suivante, savoir :

I.- sur le budget principal :

- 1° à hauteur de 2.750 € au chapitre 13 « subventions d'investissement » ;
- 2° à hauteur de 9.560 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » ;
- 3° à hauteur de 548.930 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » ;
- 4° et à hauteur de 1.103.381 € au chapitre 23 « immobilisations en cours ».

II.- sur le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » :

- 1° à hauteur de 5.700 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » ;
- 2° et à hauteur de 7.846 € au chapitre 23 « immobilisations en cours ».

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

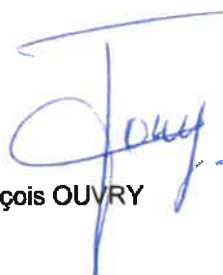
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs
Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES,
Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine
FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX,
Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle
DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE,
Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu
OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DE LA SARL CAMPING D'ETENNEMARE
DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC AU CAMPING MUNICIPAL**

N° 2025-12-11/44

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20251211-2025-12-11_44-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la commande publique ;
- VU sa délibération n°2013-02-12/04 du 12 février 2013, approuvant le contrat de délégation de service public du camping d'Etennemare par la société SEASONAVA et autorisant l'établissement d'un avenant de transfert de ce contrat à la SARL Camping d'Etennemare ;
- VU sa délibération n°2013-04-15/16 du 15 avril 2013, portant avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation du camping d'Etennemare ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/11 du 10 avril 2025 modifiée, portant compte administratif 2024 ;
- VU le rapport de délégataire 2023/2024 de la S.A.R.L. CAMPING D'ETENNEMARE notifié le 11 juin 2025 ; ;
- VU le rapport de la Commission de contrôle financier du 8 décembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article unique : Il est pris acte du rapport de délégation de service public de la société à responsabilité limitée CAMPING D'ETENNEMARE susvisé, au titre de la concession du camping municipal pour l'exercice 2023/2024.

Le présent rapport sera annexé au compte administratif 2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 24
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

MISE EN VENTE DES PROPRIETES COMMUNALES N°16 ET N°80 RUE SAINT LEGER

N° 2025-12-11/45

Accusé de réception en préfecture 076-21760657-20251211-2025-12-11_45-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;
- VU sa délibération n°2022-11-24/70 du 24 novembre 2022, portant acquisition d'un bien sans maître revenant à la Commune menaçant ruine au 80 rue Saint-Léger ;
- VU sa délibération n°2025-02-27/5 du 27 février 2025, portant prise de possession de la parcelle vacante et sans maître AK n°155 ;
- VU l'avis n° OSE 2025-76655-74066 de Monsieur le Directeur régional des finances publiques de Normandie et de la Seine-Maritime du 18 novembre 2025 ;
- VU l'avis n° OSE 2025-76655-74077 de Monsieur le Directeur régional des finances publiques de Normandie et de la Seine-Maritime du 25 novembre 2025 ;
- LA Commission municipale du patrimoine, du port, du marché et du cimetière entendue le 20 novembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est arrêté le principe de mettre en vente la propriété communale sise au n°16 rue Saint-Léger, sur la base de sa valeur vénale de 37.000 €, estimée par le service des Domaines aux termes de son avis n°OSE 2025-76655-74077 susvisé, augmentée de 10 %.

Article 2 : Il est arrêté le principe de mettre en vente la propriété communale sise au n°80 rue Saint-Léger, sur la base de sa valeur vénale de 45.000 €, estimée par le service des Domaines aux termes de son avis n°OSE 2025-76655-74066 susvisé, augmentée de 10 %.

Article 3 : Il est décidé de donner, à offre égale, priorité aux acheteurs s'engageant à en faire leur résidence principale et comptant des enfants en âge scolaire.

Article 4 : Monsieur le Maire, ou son représentant, est chargé de mener à bien les négociations y afférentes.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

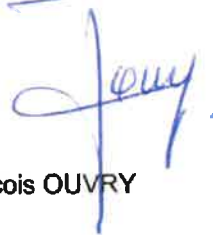
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
AVENANT A LA CONVENTION PVD

N° 2025-12-11/46

Accusé de réception en préfecture 076-217806557-20251211-2025-12-11_46-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2021-04-06/19 du 6 avril 2021, portant convention d'adhésion au projet « Petites villes de demain » ;
- VU sa délibération n°2021-05-18/27 du 18 mai 2021, portant création d'un emploi non-permanent et autorisation de recrutement d'un agent pour mener à bien le projet « Petites villes de demain » ;
- VU sa délibération n°2023-11-30/82 du 30 novembre 2023, portant signature de la convention-cadre « Petites villes de demain » (PVD) valant opération de revalorisation du territoire (ORT) » ;
- VU le courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime du 25 novembre 2025, demandant la conclusion d'un avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » pour en prolonger la durée et permettre ainsi de proroger le financement de l'emploi de chargé de mission « Petites villes de demain » en 2026 ;
- VU le projet d'avenant n°1 à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes de CANY-BARVILLE et SAINT-VALERY-EN-CAUX du 10 juin 2024 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est accepté la prorogation de la convention-cadre « Petites villes de demain » du territoire de la Côte d'Albâtre, signée avec l'Etat, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la ville de CANY-BARVILLE, la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : L'avenant n°1 à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes de CANY-BARVILLE et SAINT-VALERY-EN-CAUX du 10 juin 2024 susvisé, à passer pour ce faire, est approuvé.

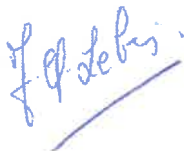
Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à le signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

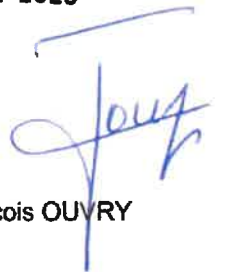
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 24
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT ANIME « CAP SUR LES SPORTS » EN 2025

N° 2025-12-11/47

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20251211-2025-12-11_47-DE Date de télétransmission : 18/12/2025 Date de réception préfecture : 18/12/2025
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code du sport ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n°10 du 10 septembre 1999, portant demande de subvention pour l'opération « Tickets Sports » de la Direction départementale de la jeunesse et des sports ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/16 du 10 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et des animations entendue le 6 novembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes, spécialement affectée au financement de l'opération municipale « Cap sur les sports » pour l'année 2025, et arrêtée comme suit :

1. d'un montant de 240 € à l'association SQUALE CLUB ;
2. d'un montant de 240 € à l'association STADE VALERIQUAIS FOOTBALL ;
3. d'un montant de 240 € à l'association STADE VALERIQUAIS HANDBALL ;
4. d'un montant de 240 € à l'association LES ARCHERS VALERIQUAIS ;
5. d'un montant de 240 € à l'association GYM & DANSE ;
6. d'un montant de 240 € à l'association CNV ;
7. d'un montant de 240 € à l'association LES RANDONNEURS VALERIQUAIS ;
8. d'un montant de 240 € à l'association STADE VALERIQUAIS RUGBY.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n°2025-04-10/16 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 24
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Onze Décembre
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire, sous la présidence de Monsieur
Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Gérard POULET, Aurélie CHAUFFOUR, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandra JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Sophie GOUJON (pouvoir à M. LEBOIS), M. Matthieu OMER, M. Anthony SAUVAGEOT,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

CRITERES DE CLASSEMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL AU TITRE DU CONTINGENT COMMUNAL

N° 2025-12-11/48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU sa délibération n°2023-11-30/83 du 30 novembre 2023, portant convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de SAINT-VALERY-EN-CAUX sur le patrimoine du bailleur social 3F NORMANVIE ;
- VU sa délibération n°2023-11-30/84 du 30 novembre 2023, portant convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de SAINT-VALERY-EN-CAUX sur le patrimoine du bailleur social SEMINOR ;
- VU sa délibération n°2024-07-04/45 du 4 juillet 2024, portant passage en flux de la gestion du contingent de réservation communale de logements de l'OPH HABITAT 76 ;
- LA Commission municipale du logement et de la résidence autonomie entendue le 20 novembre 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est rendu public les conditions dans lesquelles il est procédé à la désignation des candidats, dont les demande de logement sont examinées par les commissions d'attribution de logement et d'examen de l'occupation de logement mises en place par les différents bailleurs sociaux pour l'attribution d'un logement locatif social sur SAINT-VALERY-EN-CAUX, au titre du contingent de réservation communal.

Article 2 : Le classement des candidatures pour un logement social en vue d'être proposées au titre du contingent de réservation communal fait l'objet de critères et d'attribution de points correspondants.

Seules sont prises en comptes les candidatures faisant l'objet d'un enregistrement à jour des demandes de logement social auprès du Service national d'habitat, examinées au moment de l'établissement des propositions à la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements du bailleur social, au titre du contingent communal de réservation de logement social.

Article 3 : Il est appliqué les critères d'urgence des candidats répondant aux situations prioritaires listées par l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation susvisé, qui ouvrent droit à l'attribution de 300 points de classement.

Article 4 : Il est appliqué le critère de reconnaissance des candidats bénéficiaires du droit au logement opposable, en application de l'article L.300-1 du code de la construction et de l'habitation susvisé, qui ouvre droit à l'attribution de 500 points de classement.

Article 5 : Il est appliqué le critère de l'ancienneté des candidats à un logement social, qui ouvre droit à l'attribution de 1 point de classement, décompté par mois entier écoulé à compter de l'attribution du numéro d'enregistrement par le Service national d'habitat.

Article 6 : Il est appliqué le critère de la domiciliation à SAINT-VALERY-EN-CAUX des candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 400 points de classement.

Article 7 : Il est appliqué le critère d'activité professionnelle exercée à SAINT-VALERY-EN-CAUX des candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 400 points de classement.

Article 8 : Il est appliqué le critère de recherche de premier logement au sortir du domicile parental des candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 300 points de classement.

Article 9 : Il est appliqué le critère de déclaration de premier enfant à naître des candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 300 points de classement.

Article 10 : Il est appliqué le critère d'âge de scolarisation d'un ou plusieurs enfants en école maternelle ou élémentaire des candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 300 points de classement.

Article 11 : Il est appliqué le critère de priorisation de SAINT-VALERY-EN-CAUX dans la recherche d'un logement social par les candidats, qui ouvre droit à l'attribution de 400 points de classement lorsque SAINT-VALERY-EN-CAUX est déclaré comme première priorité de localisation, ou à l'attribution de 200 points de classement lorsque SAINT-VALERY-EN-CAUX est déclaré comme deuxième priorité de localisation.

Article 12 : Il est appliqué une décote de 500 points de classement aux candidats ayant décliné par trois fois au moins, soit une proposition d'attribution de logement par la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements du bailleur social, soit n'ayant pas donné suite à la complétude de sa candidature réclamée par le bailleur social en vue de sa présentation devant cette même Commission.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 DEC. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **18 DEC. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



